

**QUIMPER BRETAGNE
OCCIDENTALE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 7 novembre 2024
Rapporteur :
**Madame Marie-Pierre JEAN-
JACQUES**

N° 15

Mobilités - Fonds de concours vélo
**Attribution du fonds de concours à la commune d'Ergué-Gabéric pour la création piste
cyclable de Pen Carn au Guily**

Quimper Bretagne Occidentale souhaite impulser une dynamique positive dans la mise en œuvre d'un réseau vélo d'intérêt intercommunal. C'est pourquoi, l'Agglomération a créé un fonds de concours vélo lors du conseil communautaire du 16 mai 2024. La commune d'Ergué-Gabéric présente le projet de création d'une piste cyclable de Pen Carn au Guily et sollicite une participation financière de l'Agglomération dans le cadre du fonds de concours vélo.

Dans le cadre de la continuité de la politique communale en faveur des liaisons douces, la municipalité d'Ergué-Gabéric souhaite compléter le maillage cyclable communal entrepris depuis de nombreuses années, pour désenclaver le quartier Guily.

L'ambition du projet est de permettre aux usagers de ce secteur en plein développement, de se déplacer, en deux roues, vers les 3 pôles urbains de la commune mais aussi vers le site multi-activités (sport, culture, enfance) de Croas Spenn ainsi que les nombreuses zones industrielles et commerciales qui bordent la ville.

Le projet raccordera la piste cyclable existante au carrefour matérialisé par le giratoire de Pen Carn, puis se déploiera vers l'est en direction de Coray sur 1 100 mètres pour rejoindre le quartier de Guily.

De manière plus concrète, il est programmé la construction d'une piste bidirectionnelle mixte d'une largeur comprise entre 1.80 m et 3.00 m protégée par un dispositif séparateur de type bordure coulée de 0.35 m. Le revêtement sera de type béton bitumineux. La piste

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 15/11/2024
- la transmission au contrôle de légalité le : 15/11/2024
(accusé de réception du 15/11/2024)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

projetée se bouclera avec les autres aménagements existants, affichant ainsi une cohérence des circulations douces sur le territoire Gabéricois.

Le gabarit de la piste devra être réduit, en partie Est du projet en raison de points durs incontournables :

- obstacle physique : habitation à moins de 2.00 mètres de la chaussée ;
- clôtures de plusieurs propriétés à 2.00 m de la limite chaussée.

Par ailleurs, Le conseil départemental du Finistère souhaite profiter de ces travaux en accotement pour procéder à la rénovation complète de la chaussée de la RD 15 au droit du projet. À cet effet, il a sollicité la commune pour intégrer ces travaux dans le projet de la ville et ainsi globaliser l'intervention. À ce titre, la participation financière du Département sera de 100 % sur ces travaux.

Après échanges avec les services du département sur le périmètre des travaux à réaliser sur la RD 15 ainsi qu'un travail d'optimisation du projet de la piste cyclable, l'estimation financière avant consultation travaux est :

- piste cyclable bidirectionnelle mixte sur l'axe Pen Carn/ Guily : 281 607 € HT ;
- rénovation de la chaussée sur RD 15, au profit du CD 29 : 177 807 € HT ;

soit un coût global de l'opération fixé à 459 142.00 € HT.

Le projet se trouve sur itinéraire cyclable structurant n°4 : Gare – Ergué-Gabéric – Landudal – Langolen.

La commune d'Ergué-Gabéric sollicite une participation maximum de 65 803.50 € HT dans le cadre du fonds de concours vélo de l'Agglomération pour ce projet. L'enveloppe globale du fonds de concours vélo pour l'année 2024 est de 150 000 €. Le plafond d'aide pour une commune, défini à 60% de l'enveloppe globale, s'élève par conséquent à 90 000 €.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- 1 -d'attribuer à la commune d'Ergué-Gabéric le montant de 65 803.50 € HT ;
- 2 -d'approuver le projet de convention ;
- 3 -d'autoriser madame la présidente à signer la convention ainsi que tous les documents et pièces relatifs à ce dossier.